

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR DU CONCOURS

La Ville de Marcq-en-Barœul désignée organisateur du salon « Printemps des Artisans et Commerçants » met en place le dimanche 7 avril 2024 un concours sans obligation d'achat intitulé « Concours de Cuisine qui s'adresse à deux catégories : Enfants et Adultes. »

ARTICLE 2 – MODALITES DU CONCOURS

Ce concours de cuisine s'adresse à deux catégories d'âges : enfants (âgés de 9 à 15 ans) et adultes.

Les enfants devront être accompagnés d'un parent majeur durant le concours car ils restent, durant la durée du concours, placés sous la responsabilité d'un parent majeur.

Ce concours s'organise de la manière suivante : dimanche 7 avril de 11h30 à 12h15 pour les enfants (présence dès 11h) / et de 15h30 à 16h30 pour les adultes (présence dès 15h).

ARTICLE 3 – NATURE DU CONCOURS

Les participants au concours devront réaliser une salade gourmande.

Pour ce faire, la Ville leur mettra à disposition un panier composé de légumes, fruits, charcuteries et fromages ainsi que des huiles végétales pour l'assaisonnement.

Chaque participant pourra apporter deux ingrédients mystères pour compléter la salade gourmande qui sera réalisée dans le cadre de ce concours.

Un jury évalue le visuel, le goût, l'audace et l'originalité de la salade

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Les inscriptions sont ouvertes.

Inscriptions en ligne, ou par e-mail : jc.cuignet@marcq-en-baroeul.fr

ARTICLE 5 – COMPOSITION DU JURY

Pour les délibérations, la Ville de Marcq-en-Barœul fait appel à un jury composé de professionnels de la restauration.

ARTICLE 6 – PRIX ET RECOMPENSES

Le jury délibèrera immédiatement à l'issue du concours pour chaque catégorie d'âge. Un classement sera réalisé. Le premier de chaque concours se verra remettre un panier gourmand et tous les participants auront des sacs cadeaux. Tous les participants, non lauréats, repartiront donc avec une récompense.